

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire

Vendredi 18 septembre 2026, à 19h00

Au Bousbots Bar — 30 rue Battant, 25000 Besançon

Convocation envoyée aux membres le 22 août 2026, avec le mot du président, l'ordre du jour et le formulaire de pouvoir.

1. Ouverture de séance

Les membres de l'association **Les Bousbots Bar** se sont réunis en assemblée générale ordinaire, sur convocation du conseil d'administration.

Membres à jour de cotisation	26
Membres présents	24
Pouvoirs reçus	2
Total des voix	26

Les statuts ne prévoient aucun quorum : l'assemblée peut valablement délibérer. Les décisions sont prises à **la majorité des membres présents ou représentés** (article 10 des statuts).

- **Présidence de séance** : Nicolas JEUDY
- **Rédaction du procès-verbal** : Stéphanie GHARBI

La feuille d'émargement et les pouvoirs sont annexés au présent procès-verbal. La liste nominative des membres présents et représentés figure en annexe du présent procès-verbal.

Pouvoirs reçus. Deux pouvoirs ont été remis à l'ouverture de la séance :

- **Patricia STAINE**, adhérente, absente, a donné pouvoir à **Christine LYET**, adhérente, par formulaire écrit daté du 18 septembre 2026 à Besançon. Ce formulaire est annexé au présent procès-verbal.
- **Pierre MARIE**, adhérent, absent, a donné pouvoir à **Jean-Baptiste SEPULCHRE**, adhérent, par courriel du 18 septembre 2026 adressé à contact@bousbotsbar.fr. Ce courriel est annexé au présent procès-verbal.

2. Points d'information

Présentés à l'assemblée, **sans vote** :

1. **Retours du questionnaire** sur l'avenir du bar et son fonctionnement (8 réponses, 23 juin → 7 septembre).
2. **La suite du bar** — compte rendu de la réunion de travail du 8 septembre 2026.
3. **Les missions du bar** — ce à quoi le lieu sert et ce qu'il s'engage à faire.

Échanges et remarques de l'assemblée :

L'assemblée est revenue sur les animations portées par le lieu au cours de l'exercice et sur celles à reconduire : les **ateliers tricot**, la **fête de la musique** et les **apéros**, cités comme des temps qui font venir du monde et qui illustrent la vocation du bar comme lieu de lien et de mixité.

Sur les missions du bar, l'assemblée a retenu trois engagements : **offrir les meilleures conditions de travail aux salariés**, poursuivre l'**aménagement du lieu** (chauffage, climatisation, porte), et se doter d'une **charte des bénévoles**.

3. Résolutions soumises au vote

Résolution 1 — Approbation du rapport moral et d'activité

L'assemblée, après présentation du rapport moral et du rapport d'activité du premier exercice (**13 mai 2025** → **31 mai 2026**), les approuve.

Pour	Contre	Abstention	Adoptée / rejetée
25	0	1	Adoptée

Résolution 2 — Approbation des comptes de l'exercice

L'assemblée, après présentation du bilan financier du premier exercice, approuve les comptes tels qu'ils lui ont été présentés, faisant apparaître un **excédent de 14 203,20 €**.

Pour	Contre	Abstention	Adoptée / rejetée
25	0	1	Adoptée

Résolution 3 — Affectation du résultat

L'assemblée décide d'affecter l'excédent de l'exercice, soit **14 203,20 €**, au **report à nouveau créditeur**.

L'assemblée rappelle que cet excédent provient des **aides de démarrage perçues au cours de l'exercice** et non de l'exploitation, et qu'il a vocation à absorber les résultats des exercices suivants pendant la montée en charge de l'activité.

Pour	Contre	Abstention	Adoptée / rejetée
26	0	0	Adoptée

Résolution 4 — Quitus aux administrateurs sortants

L'assemblée donne quitus aux membres du conseil d'administration sortant pour leur gestion de l'exercice écoulé.

Pour	Contre	Abstention	Adoptée / rejetée
25	0	1	Adoptée

Résolution 5 — Orientations et projets pour l'année à venir

L'assemblée fixe les orientations et projets de l'association pour l'année à venir, au vu des points d'information présentés :

- **Les missions du bar.** Offrir les meilleures conditions de travail aux salariés ; poursuivre l'aménagement du lieu (chauffage, climatisation, porte) ; établir une charte des bénévoles.
- **L'animation du lieu.** Reconduire et développer les temps qui font venir du monde : ateliers tricot, fête de la musique, apéros.
- **Le calendrier de gouvernance.** Réunir le conseil d'administration dès ce soir ; tenir ensuite une réunion consacrée aux questions RH et à l'organisation des missions et des rôles ; consacrer la réunion de vie associative du mardi 22 septembre 2026 à la répartition des rôles ; convoquer une **assemblée générale extraordinaire** pour adopter et déposer de nouveaux statuts, intégrer de nouveaux administrateurs et acter les modifications relatives au poste salarié.

Pour	Contre	Abstention	Adoptée / rejetée
24	0	2	Adoptée

Résolution 6 — Montant de la cotisation annuelle

L'assemblée fixe le montant de la cotisation annuelle : **cotisation consciente, libre à partir de 1 €, montant indicatif 10 €,** valable du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027.

Pour	Contre	Abstention	Adoptée / rejetée
26	0	0	Adoptée

Résolution 7 — Élection du conseil d'administration

Le conseil d'administration sortant ayant démissionné, l'assemblée procède à l'élection d'un nouveau conseil, **pour un an, renouvelable.**

Candidatures déclarées :

Nom et prénom	Pour	Contre	Abstention	Élu-e
Nicolas JEUDY	23	0	3	Élu
Pierre MARIE — <i>candidature reçue par courriel du 18 septembre 2026, absent et représenté</i>	23	0	3	Élu

Sont élus au conseil d'administration : **Nicolas JEUDY** et **Pierre MARIE**.

Aucune autre candidature n'ayant été déclarée en séance, le conseil d'administration est composé de ces deux membres jusqu'à la prochaine assemblée. L'assemblée prend acte que l'intégration de nouveaux administrateurs sera portée à l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire à convoquer.

4. Décisions et prises d'acte complémentaires

Représentation légale et fonction d'employeur. Les statuts ne désignant pas de représentant légal, l'assemblée invite le conseil d'administration nouvellement élu à désigner, dès sa première réunion, la ou les personnes qui **représentent l'association** et qui **portent la fonction d'employeur**, et à en informer la salariée.

Exploitation du débit de boissons. L'assemblée prend acte que **Nicolas Jeudy demeure, pour l'exercice à venir, responsable de l'exploitation du débit de boissons, en qualité de déclarant en mairie et titulaire**

du permis d'exploitation.

Questions relatives au poste salarié. L'assemblée prend acte que les demandes de clarification formulées par la salariée sont **transmises au conseil d'administration élu ce jour**, pour être traitées dans un cadre employeur-salariée.

5. Clôture

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à **21h30**.

Le présent procès-verbal, établi par la personne chargée de la rédaction, est signé par la présidence de séance.

La présidence de séance	La rédaction du procès-verbal
Nicolas JEUDY 	Stéphanie GHARBI 

Annexes : liste des membres présents et représentés · feuille d'émargement · pouvoirs reçus · rapport d'activité · bilan financier · résultats du questionnaire.

Annexe — Liste des membres présents et représentés

Membres présents (24)

N°	Nom et prénom
1	Nicolas JEUDY
2	Stéphanie GHARBI
3	Julien LEGRAIN
9	Mary BERNEZ
12	Anne CHARBONNIER
16	Emmanuel ROY
17	Florian JEUDY
21	Carine JACQUIN
22	Jean-Baptiste SEPULCHRE
24	Jérôme LAURENT
26	Christine LYET
29	Mercerie Alouette et Fil Doré (<i>structure</i>)
30	Claude MERMET

N°	Nom et prénom
32	Myriam EROUART
40	Thierry COURATTE-ARNAUDE
42	Hervé TOUROT
46	Xavier DREUX
48	Yves MOREIRA
49	Josette GAUME
50	Nicolas ABRAHAM
51	Pierre CORNELOUP
52	Manuella COUPRY
53	Bernard HENRIET
54	Jean-Pierre CORNU

Membres représentés (2)

N°	Mandant	Mandataire	Forme du pouvoir
34	Patricia STAINE	Christine LYET	Formulaire écrit, Besançon, 18 septembre 2026
36	Pierre MARIE	Jean-Baptiste SEPULCHRE	Courriel du 18 septembre 2026 à contact@bousbotsbar.fr

Total des voix : 26 (24 présents + 2 représentés).